

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**MAIRIE**  
**616, rue Principale**  
**62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES**

**COMPTE RENDU DE LA**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le treize septembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

**Présents :** Mmes et MM. THOREL Gilles, BOUCHEZ Christel, AGEORGES Benoit, POTTIEZ Bruno, SOHIER Isabelle, MESER Delphine, HANNEBICQ Nicolas, PRUVOST Francis et BLANQUART Alain

**Absents représentés :** CAMUS Lydie par THOREL Gilles  
LEVEL Sébastien par AGEORGES Benoit

**Absents non représentés :** DERAEDT Didier  
ALBA Jocelyne

**Secrétaire de séance :** PRUVOST Francis

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

**Remerciements**

De la famille PRUVOST pour les fleurs offertes lors du décès de Mme PRUVOST Brigitte.  
De la famille LECOUSTRE pour les fleurs offertes lors du décès de Mme Claudine LECOUSTRE.  
De l'association St Martin pour la subvention accordée.  
Nous avons également reçu un faire-part de naissance pour Louis DECOOPMAN né dans la commune en juin.

**SUBVENTION DU DEPARTEMENT / ACQUISITION LIVRES BIBLIOTHEQUE**

La commission permanente du Conseil Départemental lors de sa réunion du 1er juillet 2019 a décidé d'accorder à la commune une subvention de 750€ (pour 2 600 € de dépenses) pour l'acquisition d'ouvrages à la bibliothèque. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette subvention.

**SUBVENTION DU DEPARTEMENT / TRAVAUX RUE DE LA MOTTE DU MOULIN + ACQUISITION DE RADARS PEDAGOGIQUES**

Des demandes de subventions pour les travaux de voirie de la rue de la Motte du Moulin et l'acquisition de radars pédagogiques ont été faites en 2016, refusées en 2017 et 2018. Cette année nous pouvons bénéficier de reliquat, à hauteur de 15 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette subvention.

### **SUBVENTION DU DEPARTEMENT / TRAVAUX EGLISE**

La commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer à la commune, dans le cadre de la politique patrimoniale sur les édifices non protégés au titre du Plan d'Intérêt départemental une subvention d'un montant de 71 691.34 € pour la restauration du clocher et de la tour de l'Eglise. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette subvention.

M. le Maire en profite pour donner quelques explications sur le démarrage des travaux de la 1<sup>ère</sup> phase « intérieure » qui aura lieu lundi 16 septembre.

### **PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL**

Le format A5 du bulletin municipal sera reconduit. Une recherche de sponsors pour encarts publicitaires (1/8 de page pour 60€, même tarif qu'auparavant) sera opérée par certains conseillers. Une double page centrale sera constituée d'un calendrier. Une date de commission a été fixée ainsi que le calendrier des fêtes.

### **ACCEPTATION EN NON VALEURS**

La trésorerie nous demande d'accepter l'admission en non valeurs un solde de location de salle datant de 2013. Malgré plusieurs relances et poursuites la Trésorerie n'a pas réussi à faire solder le montant de 122.01€. Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'admission en non valeurs et décide que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 6541.

### **CONVENTION TRIPARTITE / BORNE DE COLLECTE DE PAPIERS**

La CAPSO est compétente en matière de collecte et traitements des déchets ménagers. En partenariat avec l'industrie papetière locale et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a souhaité mener une réflexion concernant le recyclage du papier/carton, privilégiant les principes mêmes de l'économie circulaire, notamment en favorisant la « boucle » locale de valorisation de ces matériaux.

Il est ainsi prévu que la CAPSO installe, sur le domaine public des communes, des bornes d'apport volontaire de récupération du papier/carton. Ces bornes sont alimentées en papier/carton, par des associations sélectionnées par la commune, en partenariat avec la commune.

La CAPSO assure ensuite, directement ou via un intermédiaire spécialisé, la collecte de ces bornes, et la livraison du papier/carton, vers différents papetiers, en vue de leur valorisation. Les recettes générées par la vente des papiers/cartons ainsi collectés sont en partie reversées auprès des structures ayant participé à la valorisation de ces matériaux dans une démarche d'incitation positive.

Une colonne de 5m<sup>3</sup> sera donc installée par la CAPSO dans notre commune, sur la Place. C'est l'association St Martin qui s'en occupera. Un conseiller insiste sur le fait qu'il faudra que l'association soit réactive concernant le vidage de la benne et la propreté des alentours. Le conseil municipal émet un avis favorable a 10 voix pour et 1 abstention.

### **PETITION**

Une méprise lors d'une réunion de CCAS a provoqué une réaction et une pétition par les riverains des rues du Champ d'en Bas et rue des Poissonniers qui refusent la mise en sens interdit. Ce sens de circulation n'a jamais été évoqué en conseil municipal et la pétition est jugée non avenue.



## DECISION MODIFICATIVE

Lors de l'élaboration du budget, il a été oublié le report d'excédent d'investissement de 2018, soit 230 928.43 € en Recettes d'Investissement au chapitre 001 / article 001.

De ce fait, pour que le budget soit équilibré, il faut prévoir cette même somme en Dépenses d'Investissement, il est proposé de le mettre au chapitre 23 / article 2313 (construction). A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.


## DIVERS

- Groupement de commandes / Enrobés à froid : dans la continuité des groupements de commandes, il est proposé d'adhérer au groupement de commande enrobé à froid. La date effective de mise en œuvre serait le 1er mars 2020. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion, et désigne M. THOREL Gilles en tant que représentant titulaire et M. BLANQUART Alain en tant que représentant suppléant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres.
- Les travaux de busage réalisés rue des Poissonniers nécessitent une certaine vigilance au niveau de la circulation et une implantation de pieux protecteurs.
- Une haie sera plantée au nouveau cimetière.
- Des travaux rue de Baudringhem sont envisagés en 2020 de même qu'un renforcement de l'éclairage public rue du Smetz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,

Francis PRUVOST



Le Maire,



Gilles THOREL

